

ASSEMBLÉE NATIONALE6 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 180

présenté par
M. Birraux-----
à l'amendement n° 32 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 9 de cet amendement par les mots :

« et de participer à la diffusion de la culture scientifique et technologique dans ces domaines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.